

2

« M B CIE »
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €

Siège social :
10, Place de la Joliette
Les Docks – Atrium 10.8
13002 MARSEILLE

444 124 093 RCS Marseille (2002 B 02589)

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
en date du 31 MAI 2010**

L'an deux mil dix
et le trente et un Mai à 10 heures 30,
les actionnaires de la société MB CIE, société par actions simplifiée au capital de 125.000 €, dont le siège social est sis à MARSEILLE 13002 – 10 Place de la Joliette – Les Docks Atrium 10.8, immatriculée au RCS Marseille sous le numéro 444 124 093, se sont réunis sur convocation du Président,

Monsieur Mahmoud BEN ABBES préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble les 1.250 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Technique ;
- Questions diverses.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Technique aux fins de valider le dossier auprès de la Direction Régionale de l'Équipement suite à l'extension d'objet social aux activités de transports routiers nationaux et internationaux et commissionnaire de transports, sans limitation de durée, à compter de ce jour :

Monsieur Jules SIMONCINI, de nationalité française, né le 31 Mars 1944 à Tunis (Tunisie), demeurant à MARSEILLE (13006) – 44, rue Edouard Delanglade.

Monsieur Jules SIMONCINI sera lié à la société par un contrat de travail à durée indéterminé et exercera les fonctions de Responsable des activités de commissionnaire de transport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de Marseille.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les actionnaires, ainsi que par le Président.

(Suivent les signatures)

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Hédi BEN ABBES

Directeur Général



